

COMMUNIQUÉ: Pour diffusion immédiate

## **Permis de conduire Plus : Un moratoire et un large débat aux Communes s'imposent**

OTTAWA – Le 24 mars 2009 –Des organisations de la société civile représentant des consommateurs et des défenseurs du droit à la vie privée et des libertés civiles réclament un moratoire sur le permis de conduire Plus tant que celui-ci n'aura pas été l'objet d'un large débat au Parlement.

Les provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique doivent cesser d'émettre ces permis de conduire Plus munis d'une puce d'identification par radiofréquence (IRF) qui peuvent renfermer des données biométriques. D'ailleurs, la Saskatchewan vient d'annoncer qu'elle n'émettra pas un tel permis en raison de « sérieuses préoccupations liées à la protection de la vie privée ».

« Même si certains n'y voient qu'une technologie inoffensive permettant de franchir la frontière un peu plus rapidement sans passeport, nous croyons que cette technologie est inutile et intrusive et qu'il s'agit d'une façon détournée d'imposer une carte d'identité nord-américaine », a indiqué Roch Tassé, porte-parole de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles. « Les permis de conduire Plus ne nous protégeront pas du terrorisme, ils n'accéléreront pas la circulation aux frontières, mais ils soulèvent de graves questions quant à la protection de la vie privée en raison de la technologie utilisée et des ententes sur le partage d'information entre les États-Unis et les autres gouvernements ».

M. Tassé a émis ces commentaires mardi à Ottawa à l'issue du premier forum public national portant sur les permis de conduire Plus, la vie privée et la surveillance étatique en vertu du nouveau régime frontalier Canada-É-U. Au cours de ce forum, des représentants des commissaires fédéral et ontarien à la vie privée ont également exprimé leurs réserves concernant ces nouvelles pièces d'identité.

Un des conférenciers, Christopher Calabrese de l'American Civil Liberties Union, a averti que, s'ils sont mis en œuvre, les nouveaux permis de conduire standardisés créés par la loi Real ID aux États-Unis deviendront un élément clé d'un système de pièces d'identité, de bases de données, de vérifications de statut et d'identité et de postes de contrôle d'accès, une sorte de « passeport intérieur » qui sera de plus en plus utilisé pour suivre et contrôler les mouvements et les activités des individus.

Il est important de noter que c'est en vertu d'ententes qui n'ont jamais été débattues au Parlement, soit le Partenariat sur la sécurité et la prospérité (PSP) et l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), que les nouveaux permis de conduire Plus sont introduits au Canada. Les règlements s'y rattachant ont été imposés par le *Department of Homeland Security* des États-Unis.

Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés, a rappelé qu'on peut se servir des données d'identification dans le permis de conduire Plus en les reliant à de multiples banques de données afin de croiser ces renseignements et d'attribuer une cote secrète de « risque » au voyageur. « Dans cette optique tous les citoyens sont considérés comme représentant un risque potentiel et peuvent voir leurs droits restreints sur la base de simples soupçons », a-t-il déclaré.

« Les technologies de sécurité frontalière harmonisées, comme les « permis de conduire plus », menacent non seulement notre vie privée mais également l'indépendance de la politique étrangère, de l'immigration et même du commerce international du Canada. Comment pouvons-nous exiger que nos élus soient redevables quant à l'utilisation de cette technologie alors que c'est Washington qui en établit les normes et les paramètres ? » a ajouté Stuart Trew, qui fait campagne sur les questions de commerce au Conseil des Canadiens.

Graeme Norton, directeur du projet sur la sécurité publique du Canadian Civil Liberties Association a précisé : « Une caractéristique particulièrement troublante des permis de conduire Plus est l'usage de la technologie IRF. Il est facile et relativement peu coûteux de se procurer un lecteur pouvant capter le numéro d'identification d'un permis de conduire Plus et ce, même à une distance de 10 mètres. Quelqu'un pourrait installer un tel lecteur près d'un lieu de culte, d'une manifestation ou d'une réunion à caractère politique et ainsi identifier les personnes présentes, sur la base du numéro unique du permis de conduire Plus.»

« Aucun gouvernement au Canada, sauf le Manitoba, n'a reconnu l'évidence : le numéro d'identité IRF dans le permis de conduire Plus constitue un renseignement personnel qui doit être protégé adéquatement. Dès que les renseignements sont transférés aux États-Unis, ils ne sont plus protégés en vertu de nos lois sur la vie privée et sont assujettis à la loi antiterroriste américaine (*Patriot Act*) », a expliqué le professeur Andrew Clement de l'Université de Toronto.

Des chercheurs de la Faculté de l'information de l'Université de Toronto ont d'ailleurs montré, lors du forum public, comment les puces à IRF des permis de conduire Plus du Québec et de la Colombie-Britannique peuvent être utilisées pour capter et lire subrepticement et à distance les données d'identification. Ils ont aussi illustré comment on pouvait « cloner » un double du permis à partir de ces données. M. Clement a ajouté que les puces à IRF ont été développées pour retracer le bétail et suivre les marchandises, non pas les personnes.

La Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, a indiqué au Parlement dans son dernier rapport annuel, qu'elle se préoccupe « des renseignements personnels des conducteurs inscrits qui passent la frontière, vu le risque que les étiquettes d'identification par radiofréquence (IRF) des permis permettent la localisation subreptice des personnes. »

Selon Bill Huzar, du Consumers Council of Canada, le Canada devrait donner suite à ses propres conseils à l'effet que le passeport est la seule pièce d'identité universellement reconnue: « Ottawa devrait faire la promotion du passeport et l'offrir à un prix plus abordable plutôt que de demander aux consommateurs de payer pour des nouveaux permis de conduire Plus inutiles et intrusifs. »

**Renseignements :**

Patricia Poirier – 514-295-9364

Dominique Peschard –514-715-7727

Stuart Trew – 647-222-9782

Andrew Clement – 647-235-1264